Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°069-2025

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route
Considérant la demande de MERMIER MUTLI SERVICES, représentée par Mr Mermier Bernard, sise 181 RUE HAUTE, 74270 FRANGY pour la pose d'un filtre compact sur réseau privé EU du 420 route de Curty – Vallod, 74910 SEYSSEL entre le 23/06/2025 et le 04/07/2025.
Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation se fera sur une voie réduite au niveau du 420 route de Curty et sera indiquée par des panneaux de signalisation provisoires

ARTICLE 2 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 3 L'organisation de la réglementation temporaire sera à la charge de l'entreprise SAS MERMIER MUTLI SERVICES. La signalisation et le barriérage rendu nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.
L'entreprise MERMIER MUTLI SERVICES sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.
Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- A MERMIER MUTLI SERVICES, 181 RUE HAUTE, 74270 FRANGY,
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 19 juin 2025
Le Maire, Gérard LAMBERT